



Contribution du Collectif Combattre la solitude des personnes âgées au plan quinquennal de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Le rapport du groupe de travail préparatoire à la conférence de lutte contre la pauvreté des 10 et 11 décembre « Gouvernance des politiques de solidarité » souligne dans sa partie 4.2 « l'importance pour les personnes en situation de précarité de l'entraide des et avec les proches ». Il indique que « les solidarités de proximité, formelles ou informelles, sont une condition première de la cohésion sociale. Or celles-ci sont au mieux ignorées, au pire bridées... ».

Nous partageons avec force ce constat.

Il propose de « s'appuyer sur les solidarités de voisinage, notamment pour lutter contre l'isolement ». Il fait état de notre réflexion : « En ce qui concerne le maillage des initiatives et leur soutien, un collectif d'associations de solidarité réuni autour des petits frères des Pauvres, réfléchit à des propositions autour du repérage des relais de proximité (le voisin, le gardien d'immeuble, des volontaires du service civique, un commerçant, un service public ?), de l'organisation des relations entre professionnels et bénévoles, des modalités de support (formation, lieux de rencontre), d'un processus de labellisation éventuelle... ».

Nous tenons à redire notre fort engagement collectif pour avancer dans ces directions retenues par le rapport Dinet et Thierry. Nous avons la conviction qu'un soutien de l'Etat à l'engagement fraternel de chacun auprès de proches, assez inédit jusque là, est d'une brûlante actualité.

Nous souhaitons apporter sur cette question les éléments de précision suivants au comité interministériel de lutte contre l'exclusion :

Michèle DELAUNAY, ministre déléguée en charge des personnes âgées et de l'autonomie, a lancé, en décembre 2012, la Mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées (« MONALISA »).

La finalité de cette mobilisation est de lutter contre l'isolement et la solitude des personnes âgées en favorisant l'émergence et la pérennité d'un bénévolat associatif d'initiative et d'implication citoyennes, dans la proximité, en vue d'un maillage territorial à la hauteur des enjeux en poursuivant trois objectifs :

- « Déployer le bénévolat et faire de la lutte contre l'isolement des âgés un axe majeur de l'implication citoyenne,
- Mettre en cohérence et en convergence les actions que vous menez aujourd'hui de façon distincte sur le terrain, afin de permettre l'échange de bonnes pratiques et d'assurer un meilleur maillage territorial,
- Créer un « label » national contribuant à la visibilité et à la promotion de ces actions. »

Michèle DELAUNAY a chargé, dans ce cadre, Jean-François SERRES d'animer un groupe de travail avec l'appui d'un rapporteur de la DGCS, Fabienne DUBUISSON, qui devra, avant fin juin 2013 :

- « définir le dispositif social de proximité en vue d'une couverture territoriale à la hauteur des enjeux,
- proposer les appuis et les supports nécessaires à ce dispositif,
- définir les modalités d'un « label » et du lien qu'il formalisera avec le ministère, sa gouvernance, son suivi et son évaluation,
- déterminer le modèle économique et les partenariats financiers du programme ainsi mis en place. »

Le groupe de travail est composé d'associations, issues de notre collectif pour la plupart et rejointes par d'autres, des caisses de retraite et caisses de retraite complémentaire, de la CNSA, des collectivités territoriales (AMF, ADF et ARF) et de mouvements de jeunesse, dont l'agence des services civiques.

Les mesures concrètes préconisées seront présentées à la ministre fin juin 2013.

Toutes les associations de notre collectif sont mobilisées pour atteindre ces objectifs ambitieux et disposer des éléments d'un programme de déploiement opérationnel en juin 2013.

Il nous paraît donc majeur d'avoir l'assurance que ce programme – s'il est adopté – pourra être soutenu dans le temps pour produire ses effets. La dynamique d'engagement citoyen n'est pas une dynamique de court terme, un réseau de proximité pour être efficace met plusieurs années à se consolider. C'est pourquoi nous demandons à ce que la démarche « MONALISA » soit inscrite en tant que telle dans le plan quinquennal de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Paris, le 10 janvier 2013